



# Escalier à palier mobile, accessible des deux côtés, avec marches en caillebotis d'acier et plate- forme

La solution flexible pour les locaux humides avec une meilleure résistance au dérapage grâce aux marches en caillebotis.



## Description du produit

- La solution flexible pour les locaux humides avec une meilleure résistance au dérapage grâce aux marches en caillebotis.
- Montage simple et rapide grâce à des nouveaux éléments de liaison.
- Mobile et rapidement disponible en raison de quatre roulettes de guidage à ressort (dont deux avec frein).
- Sécurité maximale grâce à un garde-corps bilatéral d'une hauteur de 1,00 m.
- Montée confortable grâce à des marches de 200 mm de profondeur.
- Grande plate-forme de station debout 600 x 800 mm.
- Charge maximale 150 kg.

## Conseils et particularités

Rambarde des deux côtés selon EN 131-7 en option sur



les montées.

Conforme à la norme EN 131-7.

## Caractéristiques du produit

Charge	max. 150 kg
Ecartement vertical entre les échelons / marches	240 mm
Garantie	10 ans
Hauteur du garde-corps	1000 mm
Largeur de plate-forme	600 mm
Liaison montant-marches / échelons rivetée	soudées
Longueur de plate-forme	800 mm
Matériau	Aluminium / acier galvanisé
Normes	EN 131-7
Profondeur des marches	200 mm
Revêtement	naturel
Type d'échelon / de marche	Caillebotis

## Variantes de produits

	41962	41963	41964
Hauteur de plate-forme	0.96 m	1.2 m	1.44 m
Hauteur de travail	2.95 m	3.2 m	3.45 m
Nombre de marches	4	5	6
Nombre de marches avec plate-forme	2 × 4	2 × 5	2 × 6
Poids	59.2 kg	70.1 kg	80.7 kg
Surface de base	0,82 m × 1,79 m	0,87 m × 2,06 m	0,93 m × 2,34 m



	41962	41963	41964
Transport dimensions	1.960 mm × 830 mm × 300 mm	1.850 mm × 890 mm × 460 mm	2.140 mm × 930 mm × 380 mm

ZARGAL S.A.R.L

ZA Activeum – 4 rue Georges Guynemer

67129 Molsheim Cedex

Tel: +33-3-88 49 10 43

Fax: +41 (0) 52 682 06 04

[zargal@zargal.fr](mailto:zargal@zargal.fr)

[www.zarges.com/fr](http://www.zarges.com/fr)

Efficace 26/6/2026

Sous réserve de modifications ou d'erreurs.